

Aménagement général et sentiers



Cette fiche contient un extrait des informations disponibles dans la fiche complète. Pour en savoir davantage, consultez-la ici.

Formation

Rando Québec offre deux formations liées à l'aménagement de sentiers :
« Formation en aménagement de sentiers » et « Formation pour les gestionnaires de sentiers ».

Voir la fiche « Formation et accompagnement » pour en savoir plus sur les formations de sensibilisation à l'inclusion, de plein air inclusif et de parcs urbains.

Bonne pratique et conseil d'encadrement

- Sécuriser les entrées et sorties, ainsi que les dangers potentiels.
- Placer des poubelles, tables et fontaines d'eau à plusieurs endroits accessibles
- Prévoir des aires ombragées et des toilettes accessibles à distance raisonnable. Elles doivent être disposées de manière stratégique, par exemple aux points de vue, au début et à la fin d'une section plus complexe, etc.
- Identifier clairement les différentes aires du parc à l'aide de signalisation simple.
- La section sécurité du site Web « Parcours de l'offre » comporte de nombreuses informations générales quant à la sécurité en plein air.

Aménagement

Niveau de difficulté

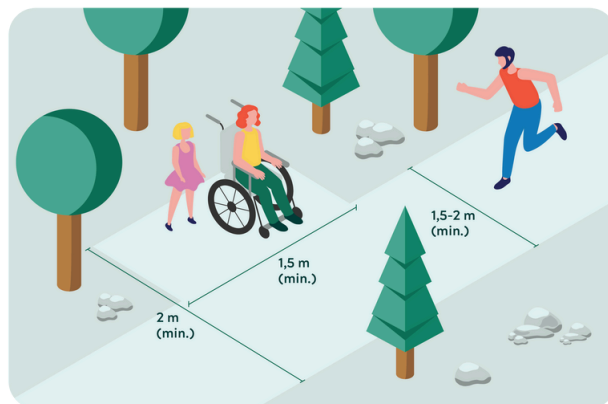
Pour identifier le niveau de difficulté d'un sentier, de nombreuses chartes et échelles existent. Nous proposons de coter le sentier selon les modalités de l'organisation. Toutefois, l'important est de proposer des sentiers accessibles de différents niveaux de difficulté. Il ne faut pas croire que les personnes handicapées ont toutes les mêmes besoins et conditions physiques!

La solution est donc de décrire les sentiers de façon objective : le revêtement du sol, la largeur, la longueur, la technicité, les pentes maximales, les obstacles et points d'intérêts, etc. En ayant accès à la description des caractéristiques, les personnes utilisant les sentiers peuvent décider par elles-mêmes ce qui convient à leurs besoins. Ces informations devraient être accessibles en ligne et inclure des photos. Cette page Web devrait être mise à jour régulièrement. Ces informations devraient également être disponibles à l'accueil et au départ de chaque sentier. À l'entrée d'un sentier, un panneau devrait d'ailleurs rappeler les caractéristiques du sentier, la distance jusqu'à la prochaine aire de repos, et les numéros pour obtenir de l'assistance au besoin.

Aire de repos

Les sentiers devraient comporter une aire de repos tous les 500 m. Il doit y en avoir une au moins après chaque montée de pente supérieure à 5 %. La pente de l'aire de repos elle-même ne doit pas être supérieure à 3 %.

L'aire de repos doit comporter minimalement un banc et nous encourageons fortement l'installation d'un abri protégeant du soleil, de la pluie et de la neige. Pour plus d'information sur le mobilier, consultez la fiche « [mobilier](#) ».



La longueur du sentier

Il est conseillé de prévoir une diversité dans les longueurs de sentiers pour qu'ils puissent être utilisables par le plus grand bassin de population possible. Il est aussi envisageable de proposer un endroit en cours de route pour faire demi-tour pour réduire le trajet. Cet endroit devra être bien indiqué à même le sentier, ainsi que sur la carte. *Attention, les sentiers de courtes distances devraient comporter des points d'intérêt, des points de vue et des interprétations au même titre que les sentiers plus longs.

La délimitation du sentier

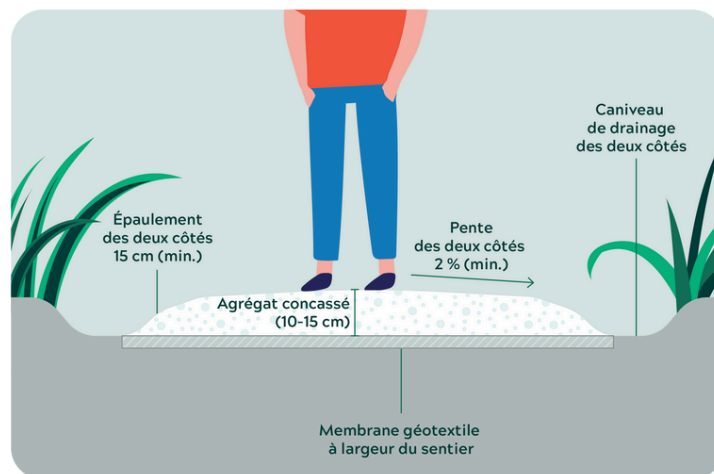
La largeur devrait être de 1,5 m. Le minimum est de 1 m, avec des zones de croisement de 1,5 m de large aménagées au moins tous les 60 m.

Le sentier doit être délimité sur au moins un des deux côtés grâce à un changement de texture et de couleur afin que les personnes ayant besoin de repères puissent en détecter ses limites. Ceci est d'autant plus vrai si l'un des côtés comporte un danger !

Une main courante ou une corde peuvent aussi être ajoutées. Ces mesures demandent moins d'efforts, puisque les personnes peuvent suivre le parcours sans craindre d'obstacles. Leur expérience globale en est donc améliorée. De plus, c'est structurant pour tous les visiteurs et visiteuses. Ceux-ci osent ainsi moins sortir des balises, ce qui est un avantage pour la conservation de l'environnement !

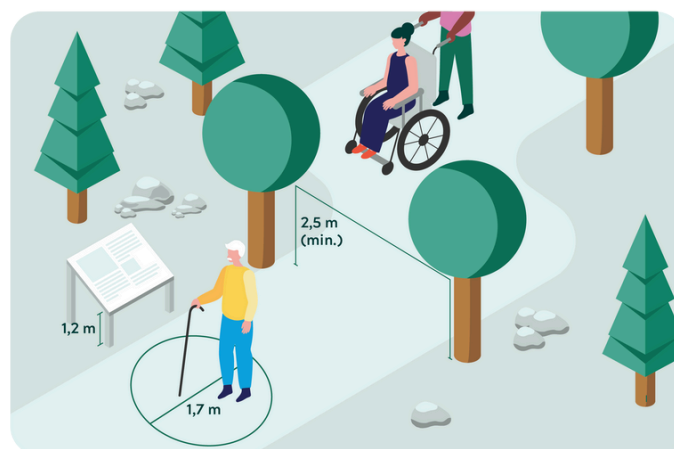
Les pentes

La pente d'un sentier est idéalement de 2 %, et au maximum de 6 %. La pente transversale (dévers) est idéalement nulle et ne doit pas être supérieure à 2 %.



La hauteur libre

La hauteur libre représente la distance entre le sol et les obstacles dans les airs, c'est-à-dire l'espace où les utilisateurs et utilisatrices circulent. Celle-ci doit être d'un minimum de 2,5 m, sauf pour les sentiers utilisés exclusivement pour des activités hivernales, où elle doit idéalement être de 3,5 m de hauteur libre.



La surface

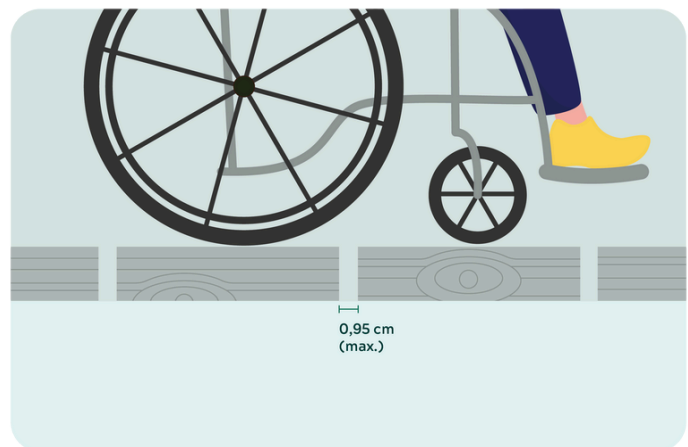
La surface doit être ferme et stable, afin que l'utilisateur ou l'utilisatrice ne dépense pas toute son énergie à avancer plutôt qu'à apprécier l'environnement. Un sentier 100% accessible est dépourvu de racines, grosses pierres, souches ou autres obstacles.

Le choix du matériel doit être réfléchi en fonction de l'environnement, du climat, de l'achalandage et du type d'activités prévues (randonnée, vélo, etc.). Un tableau détaillé présente les différents types de revêtements de sol dans la fiche complète.

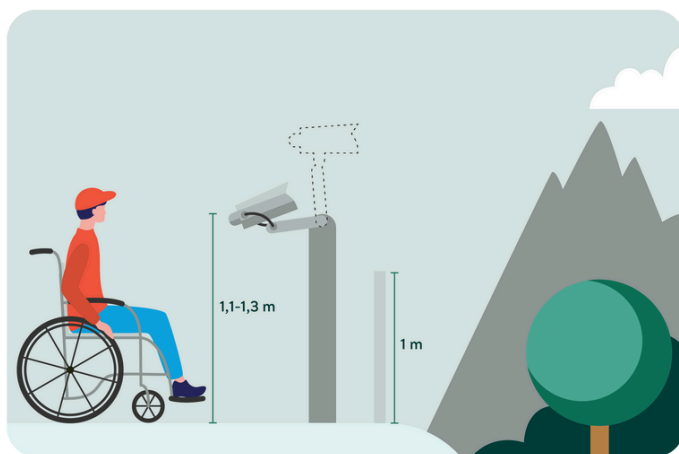
Pont et passage en bois

Comme pour les sentiers, la largeur des ponts ou passages doit idéalement être de 1,5 m. Le minimum est de 1 m, avec des zones de croisement de 1,5 m de large aménagées au moins tous les 60 m. La pente maximale est de 5 % (1 :20).

Pour un passage en bois, les planches doivent être perpendiculaires au sens de la marche, et espacées au maximum de 0,95 cm afin d'éviter que des roues s'y coincent. Les extrémités doivent être indiquées grâce à un changement de texture et un contraste de couleur. Elles ne doivent pas constituer un obstacle. Il est donc important de s'assurer d'intégrer un plan incliné pour accéder au passage ou au pont.



Point d'observation



Les points d'observation devraient être atteignables avec un sentier accessible. La hauteur de la balustrade doit être à un maximum de 1 m afin de permettre à tous de pouvoir apprécier la vue, même à partir d'une position assise. Pour une balustrade plus haute, il faut alors prévoir un espacement de 10 cm entre les planches afin que tous puissent observer le paysage. Tout comme pour les aires de repos, un banc et un abri protégeant du soleil, du vent et de la pluie sont à prévoir. Voir la fiche « [Mobilier](#) ».

Les outils pédagogiques

Rendre l'aménagement accessible n'est pas toujours suffisant pour que les personnes handicapées profitent pleinement de l'espace de plein air. La mise sur pied d'activités et d'animations adaptées, encadrées par des guides formés à l'accueil de publics handicapés, ainsi que la mise à disposition d'outils spécialisés sont de bonnes pratiques à ajouter. Un audio guide en est un exemple. Les panneaux d'interprétation peuvent aussi être adaptés pour convenir à plusieurs types de besoins. Voir la fiche « [Signalétique](#) ».



Crédit photo : Chalets Lanaudière



Crédit photo : Chalets Lanaudière

Pratique inclusive

- Proposer différentes options de trajets accessibles
- Former le personnel à l'inclusion
- Indiquer clairement les composantes inclusives et accessibles sur le site Internet et dans le parc
- Consulter l'outil « [Pratiques Inclusives Générales](#) »
- Développé par l'AQLPH, l'outil la « [Roue des variables inclusives](#) » sert à aider à la planification d'une programmation ou activité inclusive.

Matériel et équipement

Voir la fiche « [Randonnée](#) » pour les différents équipements spécialisés de randonnée inclusive.

Voir aussi les fiches « [Aires de jeux](#) », « [Mobilier](#) » et « [Signalétique](#) ».



Pour en savoir davantage, veuillez consulter la fiche complète sur l'aménagement général et les sentiers.

